

EDM 70**Réunion du Comité syndical du lundi 21 janvier 2019****Présents :****Membres du comité syndical :**

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Arnaud DEMONET, Délégué suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Pierre DESPOULAIN, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- Dominique DIDIER, Déléguée des communes de Jussey et d'Aboncourt-Gésincourt
- Jacqueline COQUARD, Déléguée suppléante de la commune de Villersexel
- Sophie GROSJEAN, Déléguée de la C.C du Pays de Lure
- Marie-Odile HAGEMANN, Déléguée de la C.C de la Haute Comté
- Arnaud MANDIGON, Délégué suppléant de la C.C. du Val de Gray
- Christiane OUDOT, Déléguée titulaire de la C.C de la Haute Comté
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais

Non membres du comité syndical :

- Yves BERIDOT, Directeur du Pôle pays riolais et Val de Saône
- Daniel CLERC, Représentant de la CC du Pays de Villersexel, pré adhérente
- Nathalie LEGAT, chargée de mission culture, C.C de la Haute Comté
- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM
- Pierre-Alain FALLOT, directeur du Pôle de Gray
- Daniel ROLLET, directeur du Pôle de Lure

Excusés :

- Corinne BONNARD, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Jacqueline COQUARD, Déléguée suppléante pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Marie-Claire FAIVRE, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Bernadette MADIOT, Déléguée de la commune de Marnay
- Jean-Paul MAUNY, Délégué de la C.C des 4 Rivières
- Martine PEQUIGNOT, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Jean-Marie SIBILLE, délégué de la commune de Port-sur-Saône
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais

La Présidente ouvre la séance à 18H.

DELIBERATIONS

- *Budget :*

Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2019 : (cf document remis aux membres)

Mme ARNOULD précise que le nombre d'élèves qui bénéficient du tarif adhérent a augmenté sous l'effet des adhésions des CC du Pays de Lure et de la Haute-Comté.

En projet pour 2019 et 2020, une démarche sur les risques psycho sociaux est prévue.

La présidente rappelle qu'en 2015 les conventions triennales ont été mises en place avec les collectivités adhérentes et que l'objectif était de bâtir un modèle de l'EDM moins coûteux.

Cet objectif a été atteint sur les 3 ans que ce soit pour les familles ou pour les collectivités dont les tarifs ont été stabilisés pour 3 ans.

Mme ARNOULD ajoute qu'à l'issue de ces 3 ans, il devient difficile sans recette nouvelle et sans adhésion nouvelle de maintenir l'équilibre budgétaire. Les dépenses de personnel augmentent mécaniquement et la mise en place d'interventions en milieu scolaire supplémentaires (recrutement d'un enseignant intervenant en milieu scolaire à temps complet) et d'orchestres débutants a un impact sur les frais de déplacement des agents.

La Présidente indique que cette hausse des dépenses ne peut être impactée que sur les collectivités partenaires et / ou sur les familles.

Mme ARNOULD indique également qu'une mise à jour des activités d'enseignement sur chaque territoire a été réalisée puisque les collectivités étaient facturées sur les activités réalisées en n-3.

Des rencontres ont eu lieu avec les collectivités qui présentaient une hausse de leur activité afin de leur présenter les chiffres.

La Présidente présente les 4 scénarii proposés pour les 3 années à venir afin de permettre de maintenir le budget 2019 à l'équilibre et de prévoir une stabilisation pour 2020 et 2021.

Mme ARNOULD précise que ces projections budgétaires ont été réalisées sur la base de l'adhésion pleine de la CC du pays de Villersexel qui sera présentée dans les prochaines semaines au vote de son assemblée délibérante. Par ailleurs, l'hypothétique subvention de la DRAC pour 2019 n'a pas été intégrée car elle n'a jamais été pérenne. Il manquerait donc 27 000 € pour équilibrer le budget.

- **Scénario n°1 : baisse des dépenses**
Conséquences : baisse des activités
- **Scénario n°2 : légère augmentation du coût de l'heure d'enseignement en milieu scolaire ou extra scolaire**
Passage du coût de l'heure de 20 € à 25 €
- **Scénario n°3 : légère augmentation du coût de l'heure d'enseignement et du tarif des familles**
Passage du coût de l'heure de 20 € à 21 € et augmentation du tarif des familles de 5 %
- **Scénario n°4 : pas d'augmentation des recettes**
Conséquence : baisse de l'excédent

Mme ARNOULD indique que selon elle, le scénario 2 risque de pénaliser les actions qui fonctionnent bien et de décourager les collectivités qui en bénéficient actuellement. La Présidente laisse la parole aux membres du Comité syndical afin qu'ils s'expriment sur ces propositions.

Mme BATHELOT précise que l'EDM a toujours connu des difficultés pour clôturer ses budgets parce que les collectivités ont du mal à mettre des finances dans la culture.

Mme BATHELOT propose de procéder par élimination et d'effectuer un classement de ces scénarii.

Prendre sur la trésorerie.

M. PULICANI indique que pour lui, le « pire » des scénarios est le numéro n°1 puisqu'il conduirait à une diminution des activités de l'EDM.

L'ensemble des membres sont d'accord.

M. TOURNIER précise que ce n'est pas le terme adéquat le « pire » car dans les collectivités, mettre en place une baisse des dépenses est toujours la priorité en terme de budget. Ceci dit, dans le cas de l'école de musique ce scénario entraînerait une baisse des activités et des prestations pour les partenaires et les élèves, ce qui n'est pas souhaitable.

Mme ARNOULD propose donc de le classer en dernier à ce stade.

Mme BATHELOT ajoute que concernant le scénario n°4, il serait souhaitable de le classer en 3^{ème} position puisque prendre du financement sur l'excédent est compliqué et risqué. D'autant plus que cela signifierait que sur les 3 ans à venir l'EDM puiserait dans son excédent qu'elle est parvenue depuis 3 ans à reconstituer petit à petit.

Mme GROSJEAN indique qu'à son avis le scénario n°3 lui paraît plus équitable puisque la hausse serait lissée sur toutes les collectivités et toutes les actions.

Sur la CC du Pays de Lure, la ligne politique est d'accompagner la culture dans les écoles et dans tous les milieux intergénérationnels. Pour cette raison, beaucoup d'interventions en milieu scolaire sont mises en place sur leur territoire.

Sur 3 ans esprit de solidarité et de mutualisation de l'engagement musical.

Mme BAVARD souhaiterait que l'augmentation des tarifs s'applique sur les familles et sur les collectivités pour les heures de cours. Cela permettrait qu'un « panachage » de cette augmentation s'effectue sur les familles et sur les collectivités que ce soit pour les heures d'enseignement en cours et pour les heures d'interventions en milieu scolaire.

Mme ARNOULD précise que si l'augmentation se fait uniquement sur le coût de l'heure des interventions en milieu scolaire, la collectivité peut décider d'une diminution du volume activité d'enseignement spécialisé sur le territoire mais pas cela ne serait pas un bon signe.

La Présidente propose, avant de faire un tour de table sur ces 2 scénarii, de revenir avant sur la proposition d'augmentation de la part fixe à 1,15 € (au lieu d'1€) qui avait été proposée au mois de novembre dernier et reportée à aujourd'hui.

Mme ARNOULD rappelle que cette hausse de 15 centimes de la part par habitant avait été proposée afin que l'EDM procède aux révisions du gros parc instrumental à la place des collectivités propriétaires et prenne en charge les frais de fonctionnement des 2 secrétariats (Lure et Centre).

Mme la Présidente ajoute que cette augmentation n'entraîne pas de recettes supplémentaires puisque des dépenses étaient occasionnées. C'est une proposition de mutualisation mais cela ne résout pas notre problématique budgétaire évoquée plus haut.

Mme ARNOULD propose aux membres soit de continuer sur le fonctionnement actuel en n'augmentant pas la part par habitant soit de l'adopter, en sachant que cette hausse s'ajouterait en plus à la hausse du coût horaire d'enseignement.

La Présidente estime pour sa part que cela fait peut-être beaucoup d'un coup pour les collectivités de supporter financièrement ces 2 hausses.

M. CLERC indique que ce serait plutôt un principe de solidarité qu'un principe de mutualisation et qu'il faudrait attendre que les nouvelles collectivités qui ont adhéré aient plus d'ancienneté dans le syndicat pour le proposer. S'agissant de la CC du Pays de Villersexel, il n'y aura pas d'adhésion pleine s'il y a une augmentation de la part par habitant.

Mme ARNOULD ajoute qu'au cours des 3 prochaines années, il faudra reprendre la réflexion sur ce principe de solidarité.

Mme la présidente propose au vote le maintien de la part fixe à 1 €

Maintien de la part fixe par habitant à 1 €.

2 abstentions (Mme BAVARD et M. DEMONET).

✓ Vote à la majorité.

Mme ARNOULD propose de faire un tour de table afin que chaque membre puisse exprimer son avis entre les scénarii 2 et 3.

M. FALLOT Pierre-Alain, directeur du Pôle de Gray fait part de son avis sur les tarifs pratiqués par l'EDM et indique que les tarifs actuels pour les interventions en milieu scolaire sont trop bas par rapport au coût réel supporté par l'EDM. Il propose d'augmenter à 23 € le tarif horaire des interventions en milieu scolaire. M. FALLOT fait part de son expérience en tant qu'intervenant en milieu scolaire et pense qu'il y a trop de demandes sur certains territoires. Certains territoires ne peuvent pas bénéficier de plus d'interventions car les ressources de l'EDM ne sont pas suffisantes. M. FALLOT pense que le fait d'augmenter les tarifs permettrait de réguler les demandes et de mieux les répartir. De plus, faire une distinction entre heures d'enseignement dispensées aux élèves et heures d'interventions en milieu scolaire serait plus logique.

Mme Sophie GROSJEAN n'est pas d'accord avec cette proposition car concernant la CC du Pays de Lure, politiquement la musique à l'école est une priorité. En cas de trop forte augmentation du tarif cela aura un effet négatif sur ce territoire.

Après le tour de table effectué, il apparaît que la majorité des membres du Comité syndical serait favorable à un panachage des tarifs des 2 scénarii avec une augmentation des heures d'enseignement spécialisé au profit des élèves inscrits et pour les interventions en milieu scolaire.

M. FALLOT ajoute que les musiciens intervenants ont proposé de nouveaux formats d'interventions pour les écoles afin de répondre à une forte demande de projets plus courts dans le temps. Le fait d'accroître le montant de l'heure d'interventions en milieu scolaire de manière plus conséquente ne lui paraît pas incohérent et qu'il ne cherche pas à alourdir les budgets des collectivités en faisant part de cette nouvelle proposition.

Mme GROSJEAN indique que cette proposition irait à l'encontre de la volonté positive des collectivités qui souhaitent mener une politique culturelle forte dans les écoles grâce à ces interventions.

Mme ARNOULD précise aux membres que dans le scénario n°3 toutes les heures confondues d'enseignement passerait au tarif de 21 € quelque soit la nature de l'activité : enseignement aux élèves inscrits et interventions en milieu scolaire.

Les membres du Comité n'avait pas compris que les heures pour les interventions en milieu scolaire seraient également au tarif de 21 €. Par conséquent, les membres sont largement favorables à cette mesure.

S'agissant de l'augmentation des tarifs des familles proposée à hauteur de 5 %, après le tour de table, il apparaît que la majorité des membres y est favorable.

La Présidente propose au vote le scénario n°3.

Augmentation du coût de l'heure d'enseignement à 21 € et augmentation du tarif des familles de 5 %.

✓ Vote à l'unanimité

Mme ARNOULD propose une légère modification des statuts afin d'y ajouter des précisions concernant la mise à disposition des locaux et la prise en charge des frais de fonctionnement des secrétariats pour les collectivités qui les accueillent (cf document remis aux membres projeté à l'écran).

Modifications des statuts

✓ Vote à l'unanimité

La présidente propose aux membres du Comité syndical le renouvellement du modèle des conventions triennales.

Le modèle de convention est présenté avec quelques modifications mineures de mises à jour de dates et de quelques phrases qui n'étaient plus valides.

Modèle de convention triennale

✓ Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 20H00.